

MASTER URBANISME ET AMÉNAGEMENT

PARCOURS URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Semestre 9

Développement des projets d'aménagement durable

Présentation

Les projets d'aménagements forment un processus régulier de transformation de la ville. Mais le terme rassemble en réalité une conjonction de dispositifs institutionnels ou politiques, la mobilisation d'acteurs et d'équipes de toutes compétences, l'utilisation de procédures réglementées. Enfin, l'ensemble suppose le respect d'une « économie » du projet.

L'unité d'enseignement décompose la réalisation des projets urbains en parcourant ses étapes, depuis la mobilisation du foncier, les phases d'études préalables et d'avant-projets, jusqu'aux phases de réalisation et à la livraison. Le propos décrit les responsabilités et les compétences depuis les simples distinctions entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre jusqu'aux rôles des bureaux techniques, la programmation dans le temps (calendrier de projets), l'évaluation des coûts et les modalités de financement.

Objectifs

Maîtriser les étapes du projet urbain : management de projet et montage d'opérations.

Ce module porte sur les étapes par lesquels passent les projets urbains, et présente les dispositifs juridiques et financiers, utilisés par les collectivités comme par les opérateurs publics et privés de l'aménagement.

5 crédits ECTS

Volume horaire

Travaux Dirigés : 36h

Cours Magistral : 36h

Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 ou session unique - Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
	CT	Ecrit - rapport	180	100%	

Session 2 : Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
	CT	Oral - exposé	60	100%	